

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

---

## Délibération 2017 - 116 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,  
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

## Objet : **CONVENTION SRAL-PNA-2017-11 relative à l'action « Emergence et Accompagnement d'un Projet Alimentaire Territorial »**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose la démarche initiée par l'intercommunalité dans le domaine de l'agriculture locale et notamment du soutien à l'émergence de circuits courts ainsi que la réflexion portée sur la restauration collective.

Monsieur le Président présente le Programme National pour l'Alimentation piloté par le Ministère en charge de l'Agriculture, dont les priorités ont été redéfinies depuis 2015 autour de quatre axes thématiques fédérateurs : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ancrage territorial des actions menées et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud Artois a déposé un dossier de candidatures qui a été retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France sur le thème de « L'Emergence et l'accompagnement d'un Projet Alimentaire Territorial ».

Monsieur le Président donne lecture de la convention de financement de cette action qui reçoit un financement de 19 000 € pour la conduite de deux études. L'une concerne la mise en place d'une restauration collective avec un approvisionnement local en lien avec les producteurs du territoire et l'autre concerne la garantie d'une aide alimentaire de qualité et accessible à tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

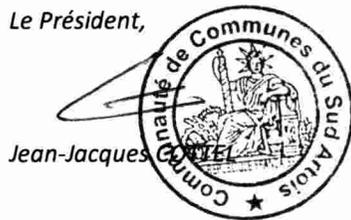
- d'approuver les actions menées par l'intercommunalité dans le cadre de l'émergence et de l'accompagnement d'un projet alimentaire territorial,
- d'approuver les conditions de financement de cette opération dans le cadre du programme national pour l'alimentation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France la convention de financement de cette action,
- de prévoir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 septembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

**2017-116 du 26/09/2017**

*Convention de Financement  
Emergence et Accompagnement d'un  
Projet alimentaire territorial..*

Le Président



Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

20 OCT. 2017

ARRIVÉE